

## **AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE** **Marché privé de travaux**

### **RÉFECTION DES PEINTURES EXTERIEURES SUR LES LOGEMENTS** **LOCATIFS S.IM.KO. À KOUROU - MARCHÉ 2011**

#### **1. Maître de l'Ouvrage**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès  
Boîte postale 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 05 94 32 10 34  
Télécopie : 05 94 32 29 95

#### **2. Procédure de passation**

La présente consultation ouverte (MAPA) est lancée selon les règles de procédure internes du Maître d'ouvrage, conformément à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 relatif aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics (consultables sur le site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique «appels à concurrence»).

#### **3. Objet de la consultation**

Réfection des peintures extérieures sur des logements locatifs SIMKO à KOUROU pour l'année 2011.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en sept (7) lots définis ci-après:

- ◇ LOT 01 – BALATA
- ◇ LOT 02 – MARIE-CLAIRE
- ◇ LOT 03 – VERCORS
- ◇ LOT 04 – 32 LLS BRANLY
- ◇ LOT 05 – 15 LLS SAVANE
- ◇ LOT 06 – 23 LLS PARIACABO
- ◇ LOT 07– 30 LLS GIOTTO

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.  
Les variantes sont autorisées.

#### **4. Délai d'exécution**

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard le 31 Décembre 2011. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine). Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage et sera notifié au plus tard le 30 Avril 2011.

#### **5. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC4) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- 1 - documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 - lettre de candidature : imprimé DC 4 dûment complété, daté et signé
- 3 - déclaration du candidat : imprimé DC5 dûment complété, daté et signé  
(**l'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements à fournir sur ces deux derniers documents pour lesquels chaque rubrique devra être remplie avec soin, notamment pour l'examen des garanties professionnelles et financières, critères de choix pour la sélection des entreprises "admissibles à dire"**)
- 4 - déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé : imprimé DC6 dûment complété, daté et signé  
(nota : les imprimés DC 4, DC5 et DC 6 sont disponibles sur le site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique « Appels à concurrence »)
- 5 - attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2009
- 6 - copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 7 - attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énumérées à l'article 8 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005
- 8 - extrait Kbis ou équivalent
- 9 - attestations d'assurances Responsabilité Civile / Décennale

## **6. Critères de jugement des candidatures :**

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres retenues seront celles économiquement les plus avantageuses.

Elles seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères d'attribution pondérés suivants :

- la valeur technique des prestations pour 50%, appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique justificatif (en particulier la prise en compte de l'aspect sécurité)
- le prix des prestations pour 50%

## **7. Modalités de financement / paiement**

- Financement : fonds propres

- Paiement : acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours fin de mois, virement bancaire

## **8. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres**

Les Dossiers de Consultation des Entreprises pourront être retirés à **C. G. BUREAUTIQUE SERVICES** – 60 rue Edjide DUCHESNE à Kourou (Tel. 05 94 22 89 53) contre paiement d'un chèque de vingt euros par dossier pour frais de reprographie (chèque libellé à l'ordre de la S.IM.KO.). Prière de bien vouloir faire les réservations dès la publication du présent avis en adressant une télécopie au 05 94 22 89 56.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

## **9. Date limite de réception des offres**

**Lundi 28 Février 2011 à 12 heures.**

## **10. Adresse où les offres doivent être transmises:**

Monsieur le Directeur Général  
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès  
Boîte postale 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 05 94 32 10 34  
Télécopie : 05 94 32 29 95

## **11. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **12. Renseignements d'ordre administratif et technique.**

### Administratif

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès  
Boîte postale 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 05 94 32 90 00  
Télécopie : 05 94 32 29 95  
Courriel : simko.immo@simko.fr

### Technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
Direction du Patrimoine – M COSNET  
3 rue Antoinette Ferjus  
97310 KOUROU  
Téléphone : 05 94 22 00 00  
Télécopie : 05 94 32 60 74

## **13. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal Administratif de Cayenne – 7, rue Victor Schoelcher – 97350 CAYENNE Cedex– Téléphone : 0594 25 49 70 / Télécopie : 0594 25 49 71.  
Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 1 (un) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

## **14. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

**Mardi 01 Février 2011**

